Commune de
Blonay – Saint-Légier
MUNICIPALITÉ

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

N/réf. : 10.03.04_2022

No 28-2022 – Séance du 29 novembre 2022

Passerelle d'Hauteville

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité de St-Légier - La Chiésaz a présenté au Conseil communal un préavis portant sur la création d'un quai et d'une passerelle pour mobilité douce à la halte du Château d'Hauteville (préavis n° 20-2021).

Ce préavis a largement été soutenu par l'organe délibérant lors de sa séance du 10 décembre 2021.

Les travaux vont ainsi commencer le 21 novembre 2022. Il s'agit des travaux préparatoires pour la réalisation de cet ouvrage, maillon important dans la mise en place de cheminement dédié à la mobilité douce et à l'intensification de l'utilisation des transports publics.

Je vous remercie de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic | Le secrétaire

A. Bovay | J. Steiner

LA MUNICIPALITÉ DE BLONAY - SAINT-LÉGIER

Blonay, le 16 novembre 2022

Délégation municipale : Thierry George

Copie : Bureau du conseil communal – SUT